

Le treize octobre Deux Mil Seize à 20 Heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Frédéric MONET, salle du conseil.

PRESENTS : M. DUCREUZOT Serge, Mme DOMART Ginette M. DEHAN Thierry (arrivé à 21 h 15), Mme BLONDEAU Véronique (départ à 21 h 15), Mme BEAUPRETRE Monique M. LEMOINE Daniel, Mme MUNOZ Martine, M. BUCHEZ Gérard (départ à 22 h 15), M. BROSSARD Pierre, Mme MARCEAU Agnès, Mme TRINQUET Cécile, Mme DUSSAULE Cécile, Mme BRIET Aude, M. BEAUZON Alban, Mme LOISEAU Jocelyne, M. QUIRIN Bruno

ONT DONNE POUVOIR : M. DEHAN Thierry à M. MONET Frédéric (jusqu'à son arrivée)
Mme BLONDEAU Véronique à Mme TRINQUET Cécile (après son départ)
M. PERRAUDIN Jacques à Mme LOISEAU Jocelyne

EXCUSE : M. LARGE André

Madame Ginette DOMART est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX

Monsieur LEMOINE, responsable de la commission travaux présente les dossiers soumis à l'ordre du jour et étudiés par la commission des travaux réunie le 07 octobre 2016.

Salle des mariages :

Plusieurs devis ont été demandés pour :

- Le remplacement des huisseries : 2 devis de Monsieur BREUGNOT et Monsieur LEREVEREND. La commission propose de retenir la proposition de Monsieur BREUGNOT, qui s'élève à 4 085 € HT (6 161.10 € HT pour Monsieur LEREVEREND).
 - L'installation d'une vitrine : seul Monsieur BREUGNOT a répondu : 1 694.00 € HT
 - L'installation "d'écarteurs de chaises" afin d'éviter la dégradation des murs : aucun tarif n'a été fourni
- Le conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur BREUGNOT :

- Pour les fenêtres, pour un montant de 4 085 € HT
- Pour la vitrine, pour un montant de 1 694 € HT

Monsieur DUCREUZOT rappelle la décision de changer les fenêtres du logement du 1^{er} étage qui sont en très mauvais état.

Madame DOMART fait remarquer que nous sommes dans le périmètre de site classé et que le blanc n'est pas autorisé par les bâtiments de France.

Monsieur LEMOINE répond que les fenêtres sont remplacées par du PVC mais de couleur blanche identique à l'existant.

Voirie :

Des devis ont été demandés à 3 entreprises : CHAUSSARD, EIFFAGE et EUROVIA.

La proposition d'EUROVIA est arrivée après la réunion de la commission des travaux.

Simultanément, le groupement de commandes créé avec la communauté de communes et les communes adhérentes pour les travaux de voirie a procédé à l'ouverture des plis et retenu le titulaire du marché.

Monsieur LEMOINE interroge le conseil afin de savoir s'il est favorable à la prise en compte de ce devis.

Le conseil municipal décide d'étudier l'offre d'EUROVIA par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Madame MUNOZ rappelle que la commission des travaux s'est prononcée et que si, l'on ne tient pas compte de ses propositions, il est inutile qu'elle se réunisse.

Les différentes propositions s'élèvent à :

- CHAUSSARD : 131 801 € HT
- EIFFAGE : 102 198 € HT
- EUROVIA : 73 181 € HT.

Monsieur BROSSARD propose de réaliser une étude spécifique pour le passage du Vieux Château.

Monsieur QUIRIN estime qu'il est difficile de comparer eu égard aux écarts importants.

Après en avoir délibéré, par 1 voix pour CHAUSSARD, 1 voix pour EIFFAGE, 13 voix pour EUROVIA et 3 abstentions, le conseil municipal retient l'entreprise EUROVIA.

Cour de l'école maternelle :

Plusieurs devis ont été étudiés par la commission des travaux :

- CHAUSSARD : 8 507.50 € HT
- EIFFAGE : 8 159.00 € HT
- EUROVIA : 8 503.00 € HT
- SNT-PAM : 7 180.00 € HT (nombre de m² inférieurs aux autres propositions)

La commission propose de retenir l'entreprise CHAUSSARD qui a réalisé la réfection des évacuations cet été, à condition que les travaux puissent être effectués pendant les vacances de Toussaint. Dans le cas contraire, elle propose EIFFAGE.

Monsieur LEMOINE explique qu'il s'agit de créer une bande bitumée le long du bâtiment jusqu'au trottoir, de la largeur du portail, sans pose de caniveau.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CHAUSSARD, à la condition que les travaux puissent être réalisés pendant les vacances scolaires d'octobre.

Eglise : trous échafaudage :

Un devis a été demandé à Monsieur MARCEAU pour obturer en partie les trous d'échafaudage afin d'éviter la nidification des choucas. Il s'élève à 2 868.00 € HT.

La commission propose de faire réaliser ces travaux.

Madame DOMART indique qu'elle avait proposé la solution d'un fauconnier moins onéreuse.

Le conseil municipal décide, par 16 voix pour et 2 voix contre, de retenir la proposition de Monsieur MARCEAU.

SALLE HALTEROPHILIE ET VESTIAIRES CAMPING

L'USM haltéro a transmis le plan d'aménagement souhaité du bâtiment situé avenue Perricaudet.

Afin de permettre une utilisation optimale de ce local, les sanitaires pourraient être installés dans un bâtiment attenant et être communs avec le camping.

Une première estimation chiffrée des travaux, hors sanitaires, avait été présentée par Nièvre Aménagement, en juin 2016 : 195 658 € HT.

Il est donc proposé de mandater Nièvre Aménagement en tant que maître d'œuvre afin de réaliser une étude du coût des travaux envisagés ainsi que le dossier de permis de construire et le dossier de consultation des entreprises.

Madame LOISEAU craint l'effet "boule de neige " de cette décision, notamment le foot dont les équipements devraient être revus.

Monsieur MONET rappelle que des travaux conséquents ont été réalisés dans un passé récent.

Par 15 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de mandater Nièvre Aménagement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre afin de présenter :

- Une estimation du coût des travaux d'aménagement du local et de la création d'un bloc vestiaires et sanitaires,
- Le dossier de permis de construire,
- Le dossier de consultation des entreprises.

RESTRUCTURATION DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de restructuration du cimetière lors de la séance du 16 mars 2016.

Monsieur LARGE, en charge du dossier a rencontré différentes sociétés à plusieurs reprises, afin de connaître les prestations proposées par chacune d'entre elles.

Monsieur MONET explique que cette opération est une opération de longue haleine puisqu'il s'agit, dans un premier temps de faire un relevé des tombes et des inhumés afin de faire un relevé cohérent puis de saisir ces informations sur un logiciel spécifique.

Ensuite la procédure de reprise des tombes abandonnées pourra être mise en place.

Dans l'ancien cimetière, les tombes relevées ne seront pas réattribuées afin de permettre un réaménagement des accès.

La législation prévoit un nombre minimum d'emplacements disponibles afin de faire face aux demandes.

Le conseil municipal décide de retenir la société ADIC Informatique, du groupe SEDI, qui commercialise la solution de gestion des cimetières NEOCIM pour un montant de 34 806.98 € TTC.

Le coût de la maintenance du logiciel s'élève à 408 € TTC annuels.

CONTRAT DE RURALITE

Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en place des contrats de ruralité dont l'objectif est de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Il s'articule autour de 5 volets prioritaires qui pourront être complétés en fonction des besoins :

- Accessibilité aux services et aux soins,
- Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme,...),
- Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Les contrats sont signés entre l'Etat, le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural(PETR) ou le(s) président(s) de l'EPCI concerné.

Peuvent également être associés : le conseil départemental, les communes, chacun pour les actions relevant de ses compétences.

Ces contrats seront financés par le fonds de soutien à l'investissement local qui comportera une part spécifique dédiée aux contrats de ruralité et qui pourra être cumulable avec la DETR. Ils s'appuieront également sur l'ensemble des outils et de financement de droit commun : dotations, fonds européens ...

Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, la commune peut être signataire associé.

Des questions pourront être posées à Madame la Sous-Préfète lors de sa visite du 21 octobre 2016.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ruralité porté par le Pays Nivernais Morvan.

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

Suite à la fusion des communautés de communes du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan et des Portes Sud du Morvan, une nouvelle composition du conseil communautaire est obligatoire et obéit aux règles posées par l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Dans ce cadre, la commune de MOULINS ENGILBERT passe de 7 sièges à 5 sièges.

Les délégués sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation..

Les listes sont constituées spécialement pour ce scrutin, sans que la loi ne pose la condition qu'elles doivent correspondre aux listes déposées lors du précédent renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. A défaut de précision apportée, aucune obligation de parité ne s'impose.

Monsieur le Maire fait part :

- De la décision de Mesdames BLONDEAU et TRINQUET de ne pas se présenter pour siéger au conseil communautaire issu de la fusion.
- De la liste des candidats : MONET Frédéric, DUCREUZOT Serge, DOMART Ginette, BROSSARD Pierre, PERRAUDIN Jacques. La sous-préfecture conteste l'accord avec le conseiller d'opposition élu lors des municipales.

Monsieur QUIRIN fait part de son refus de voter dès lors qu'il n'y pas d'autre choix que parmi les délégués communautaires en place.

Le conseil municipal approuve cette liste par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Monsieur MONET donne quelques informations concernant la fusion :

- Le siège social et administratif sera MOULINS ENGILBERT
- Actuellement 2 candidats se présenteraient à la présidence : Madame JOYEUX et Monsieur DESRAYAUD, Monsieur Thomas ne souhaitant plus se présenter.
- La dissolution du SICTOM des MORILLONS est envisagée en juin 2017 pour la mise en place d'une régie. ECT continuerait à assurer le ramassage des ordures ménagères jusqu'à fin 2017.

Monsieur BROSSARD précise qu'une charte d'engagement moral et éthique a été présentée au dernier COPIL : sur les 12 membres, 9 l'ont approuvé, 2 se sont prononcés contre et 1 s'est abstenu, saint Honoré les Bains.

Monsieur QUIRIN regrette le manque d'information sur la fusion et les projets de la future communauté de communes et s'interroge : des économies seront-elles réalisées ?

Monsieur Monet indique que la fusion a pour objectif de réaliser des économies, néanmoins la fiscalité risque d'augmenter plus tard, lorsque davantage de compétences seront adoptées.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Les huit syndicats départementaux d'énergies de Bourgogne Franche-Comté ont décidé de créer un groupement d'achats d'énergies ouvert à toutes les personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la région Bourgogne Franche Comté.

Ce groupement de commandes vise à :

- mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fournitures compétitives,
- décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés,
- améliorer le suivi des consommations d'énergie grâce à la dématérialisation des données,
- simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle.

Chaque adhérent au groupement reste titulaire de ses contrats et n'utilise l'énergie qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Compte tenu des délais inhérents aux marchés publics, les structures doivent se prononcer dès à présent sur une éventuelle adhésion pour une fourniture du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Seuls les contrats d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kVA (bassin aqua-récréatif), les contrats d'éclairage public et signalisation tricolore sont concernés.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes créé par les syndicats départementaux d'énergies de Bourgogne Franche-Comté afin de bénéficier des tarifs négociés.

CESSION DE PARCELLE "LES RANVIERS"

Les nouveaux propriétaires de la parcelle E 365, lieu-dit "les Ranviers", sollicitent l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le chemin rural n° 48 de la Villa à Mourceau.

La commission d'urbanisme s'est prononcée favorablement sur cette cession.

Monsieur LEMOINE s'est rendu sur place afin d'étudier le découpage qui pourrait être mis en œuvre.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur la cession, fixe à 2 €, le prix du m² cédé et dit que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire ...)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – VILLAPOURCON

La commune de VILLAPOURCON a sollicité une remise de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles, du mobilier et du matériel ayant été récupérés pour aménager les classes de maternelle.

Monsieur le Maire rappelle également que VILLAPOURCON participe à hauteur de 50 % du salaire" de l'ASEM mise à disposition de MOULINS ENGILBERT.

Le conseil municipal décide d'exonérer la commune de VILLAPOURCON du règlement de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

DECISION MODIFICATIVE – VERSEMENT EXCEDENT ASSAINISSEMENT

Lors des séances des 16 mars et 29 avril 2016, le conseil municipal a décidé de reverser une partie des excédents du budget assainissement 2014.

Afin d'émettre les mandats correspondants, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses :

- compte 678 : + 92 027.48 €
- compte 2138 : - 92 027.48 €
- chapitre 023 : - 92 027.48 €

Recettes :

- chapitre 021 : - 92 027.48 €

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Secours Populaire Français a déposé une demande de subvention.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

RAPPORT SIAEP 2015

Comme chaque année, le SIAEP a transmis le rapport sur l'eau 2015.

Monsieur DEHAN fait remarquer que le réseau continue à se dégrader mais qu'une augmentation est appliquée.

Monsieur BUCHEZ précise que cette augmentation permet de financer les travaux, notamment les travaux actuellement en cours à MOULINS ENGILBERT et ONLAY.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

RAPPORT ASSAINISSEMENT 2015

Comme chaque année, La LYONNAISE DES EAUX a transmis le rapport sur le service d'assainissement collectif 2015.

Monsieur DEHAN s'étonne de l'augmentation du nombre de professionnels nouvellement abonnés.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

QUESTIONS DIVERSES

Villages du futur :

Le Pays a lancé l'appel d'offres pour le recrutement de l'équipe pluridisciplinaire.

Les entretiens auront lieu début novembre.

Monsieur DEHAN présente le LABO, réservoir à idées, mis en place par le Pays Nivernais Morvan dans le cadre des Villages du Futur afin de travailler sur l'avenir de nos villages dans 10 à 15 ans.

Il s'agit de mettre en commun des expériences et de dégager des thèmes de réflexion qui pourront être utiles à tous.

Pour MOULINS ENGILBERT, les axes de réflexion sont :

- Le Bon Laboureur et la place Boucaumont,
- L'aménagement du Champ de Foire après les travaux d'agrandissement du magasin ATAC,
- L'installation d'un médecin.

Pour la prochaine réunion du LABO, il faudrait trouver un habitant de MOULINS ENGILBERT, non élu, afin d'avoir un regard différent. Cette personne devra connaître le territoire de la commune.

Bilan bassin aqua-récréatif:

La régie a encaissé 6 521.30 € pour les entrées au bassin (6 707.70 € en 2015) et 1 234.00 € pour la buvette et la location de parasols (1 277.50 € en 2015).

Bilan spectacle :

911 entrées payantes à 10 €.

Le principe était de proposer une animation.

Ce type d'animation pourra éventuellement être renouvelé en 2017 sous une forme différente avec entrée gratuite.

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus :

- L'association de la maison de l'Elevage et du Charolais et les P'tits Buissonniers pour les aides financières accordées pour l'organisation de leurs manifestations
- GROUPAMA pour le prêt gracieux de la salle de réunion de la salle polyvalente

Informations diverses

- Monsieur le Maire fait part de l'invitation à la fête de l'élevage du 05 novembre 2016 à CERCY LA TOUR.
- A compter du 1^{er} janvier 2017, les associations bénéficieront de la gratuité de la salle polyvalente pour 3 manifestations payantes, au-delà la location sera due.
- La répartition de la DCE est connue : 18 053 € sont alloués à MOULINS ENGILBERT contre 12 000 € en 2015.
- Legs NICOUUD : une partie des fonds a été versée à la trésorerie. Monsieur MONET propose de dédier une rue à la mémoire de cette généreuse donatrice.
- Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de la gendarmerie de nommer un référent concernant la sécurité et les informations sur des situations particulières en cette période difficile où la vigilance doit être accrue. Il a proposé de remplir cette mission.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame LOISEAU souhaite avoir des précisions suite à l'article paru dans le journal concernant le recrutement d'un médecin.

Monsieur MONET répond qu'il convient de se préoccuper dès maintenant du remplacement des médecins installés à MOULINS ENGILBERT afin de ne pas se retrouver dans la même situation que CHATEAU CHINON.

Des aides à l'installation sont possibles par le biais de l'ARS. Il ne s'agit pas de recruter un médecin salarié de la commune.

Madame DOMART ajoute qu'il ne faut pas attendre le dernier moment pour se soucier de la santé des administrés.

Madame MARCEAU précise que le repas des aînés se déroulera le 25 novembre et l'arbre de Noël des enfants le 16 décembre.

Monsieur DEHAN a commencé à travailler sur le bulletin municipal et demande qu'on lui fournisse les informations et articles à paraître dans cette publication.

Monsieur MONET rappelle l'existence du blog dont l'adresse est www.mairie-moulins-engilbert.com

et fait circuler des photos de l'inauguration de la place Gudin.

Monsieur DEHAN informe les membres présents de la possibilité d'obtenir des financements auprès de l'ANAH pour les propriétaires occupants, pour des travaux de rénovation de l'habitat.

Monsieur BROSSARD rappelle que le projet de PLUi est actuellement consultable dans les mairies et à la CCSM jusqu'au 26 octobre 2016, date de clôture de l'enquête publique.